



## Bruit de climatiseur en copropriété

Par **myrthe**, le **07/12/2015** à **15:13**

Bonjour,

j'habite en copropriété au 4eme étage et mon voisin du dessous (3eme) a installé un moteur de clim sur le rebord de sont balcon juste en dessous la fenêtre de la chambre de ma fille, et le bruit est insupportable.

elle est Obligé d'aller dormir dans le salon.

le syndic m'informe que ce dernier n'a pas fait de demande pour installer sa clim.

le propriétaire du 3eme m'a donné le numéro de portable de son locataire, de façon a ce que je l'appelle pour qu'il baisse la clim quand celle ci fait trop de bruit.

1) a t'il le droit de poser un climatiseur sur son balcon(en dessous la fenêtre de mes chambres)et quelle est la règlementation en la matière.

2°)que dois je faire.

Merci pour vos réponses.

[/b]

Par **youris**, le **07/12/2015** à **18:26**

bonjour,

la règlementation est celle de votre règlement de copropriété ou à défaut celle du la loi de 1965 et son décret de 1967.

si le compresseur est visible depuis l'extérieur, le propriétaire aurait du demander l'accord de l'a.g..

si le bruit du climatiseur peut être assimilé à un trouble anormal de voisinage, vous devez demander au copropriétaire de faire en sorte de supprimer ce trouble anormal.

salutations